

Editorial

Cette année, plus que jamais, notre association participera et organisera de nombreux colloques et manifestations autour du monde des agroéquipements.

Nous serons présents au SIMA avec notre partenaire Européen EurAgEng (lire ci-contre et page 2) et à la foire de Châlons-en-Champagne.

A cette occasion, nous aurons le plaisir de remettre le Trophée Jean-Claude Bonnet dédié à une entreprise innovante et performante dans le domaine des économies d'énergie.

Nous réfléchissons déjà à la création d'un concours « Challenge jeunes » à l'attention des élèves de Bac-Pro et de BTS dont les résultats seront annoncés lors de l'édition 2020 de la foire de Châlons en Champagne.

Pour mener à bien toutes ces actions, nous avons besoin que de jeunes acteurs, ou futurs acteurs du monde des agroéquipements, rejoignent nos rangs, ainsi que des professionnels en fin de carrière qui voudraient rester connectés avec un secteur qui n'a de cesse d'innover.

Au travers notre réseau, les nouveaux venus partageront avec les anciens, leurs expériences et leur savoir.

Notre prochaine Assemblée Générale, qui aura lieu le 2 avril prochain, sera une bonne opportunité de rencontres entre nouveaux adhérents et anciens.

Nous aurons le plaisir d'être accueillis par le groupe Laforge et son président Hubert Defrancq.

Il va sans dire que toutes nos actions ne sont possibles que grâce à votre participation, au travers de vos adhésions et de vos dons. Vous recevrez prochainement un appel de cotisation, mais vous pouvez d'ores et déjà trouver le formulaire d'adhésion sur notre site www.sitmafgr.com.

Alain Stofer, trésorier

► Nominations

- **Roland Lenain** a été élu Sedimaster au titre de l'année 2018. C'est le 29e récipiendaire de ce titre.

Roland Lenain est directeur de recherche à Irstea dans l'unité-Technologies et systèmes d'information pour les agrosystèmes (TSCF) du centre de Clermont-Ferrand. Son expertise dans le domaine de la robotique agricole est reconnue en France et en Europe. Ce qui lui a valu de recevoir le 9 juillet de l'association européenne EurAgEng le prix Francis Sevilla Young Professional Award.

La remise officielle du Sedimaster se fera dans le cadre du SIMA sur le stand du SEDIMA.

- **Eric Hansotia** a été nommé Chief Operating Officer (directeur opérationnel) d'Agco. Il était jusque-là vice-président et directeur des activités liées aux grandes cultures et à l'agriculture connectée.

- **Rob Smith** est depuis le début de l'année président du conseil de surveillance d'Agco GmbH (Fendt).

- **Ludovic Pelletier** succèdera à Joël Foucher à la direction générale de Krone France. Il a rejoint l'entreprise début janvier et la dirigera en mai, date du départ à la retraite de Joël Foucher.

- **Pierre Guyot** a été promu vice-président senior de la division moteurs de John Deere.

► 2 avril : AG 2019 de la SitmAfgr chez Laforge

L'assemblée générale 2019 de la SitmAfgr aura lieu à Guignicourt (02), au siège du groupe Laforge.

Le programme de la journée sera le suivant :

9h30 : accueil.

10h00 : présentation des établissements Laforge par son président Hubert Defrancq, suivie de la visite du bureau d'études et de l'usine.

13h00 : cocktail/déjeuner traiteur sur place.

14h30 : Assemblée Générale Ordinaire de la SitmAfgr.

Clôture de la réunion vers 16h.

Les membres de la SitmAfgr à jour de leur cotisation recevront les convocations à l'AG vers la mi-mars.

► Vos autres rendez-vous

- **23 février** au parc des expositions de Paris-Nord Villepinte : 3èmes Rendez-vous techniques Axema organisés par l'union des industriels de l'agroéquipement et l'association européenne EurAgEng : www.rdvtechaxema.com

- **24 au 28 février** au parc des expositions de Paris-Nord Villepinte : Mondial des fournisseurs de l'agriculture et de l'élevage (SIMA 2019) : www.simaonline.com (lire page 2)

- **23 février au 3 mars** à Paris-Porte de Versailles : Salon international de l'agriculture (SIA) : www.salon-agriculture.com

- **4 avril** à Paris : 3ème Biennale Axema : www.axema.fr

► Arrêtés : le gâchis...

Une application exacerbée des procédures risque de mettre en danger le peu d'industries locales qu'il nous reste en France.

Arrêtez le gâchis, l'histoire se résume ainsi : Le décret 2009 / 136 du 9 février 2009 applique le système d'immatriculation à vie (SIV), déjà en vigueur sur nos automobiles, à tous les véhicules circulant sur la voie publique et soumis à réception (procédure d'homologation routière).

Les tracteurs agricoles sont concernés dès 2009, mais la mise en application de ce décret aux automoteurs agricoles (MAGA) a eu lieu au 1er janvier 2010, et au 1er janvier 2013 pour les machines et instruments agricoles remorqués (MIAR).

Cet échelonnement s'explique tout simplement parce que le Ministère des Transports, mais également la profession, réalisent soudainement que la plupart des machines agricoles remorquées n'avaient jamais été homologuées, obligation pourtant aussi vieille que le Code de la route !

Sept années de sueur et de larmes

Le bilan, établi à l'époque, est affligeant : sont à jour la plupart des automoteurs, principalement ceux des grands constructeurs, et la majorité des remorques agricoles. Par contre, l'essentiel des machines remorquées reste à homologuer.

Une enquête de nos organisations professionnelles estime à 2 700 le nombre de types concernés, pour une moyenne de 400 dossiers traités chaque année... ce rapide calcul prévoyait environ 7 ans de travail !

Nous avons obtenu ces trois ans d'échelonnement.

Mais adapter des textes de 1954 prévus pour des véhicules routiers à des machines de travail du sol ou de récolte des fourrages représente un véritable casse-tête.

Il faut dire que ces machines, contrairement aux remorques, ne sont pas conçues pour rouler sur route mais pour travailler le plus efficacement possible dans les champs.

Ce casse-tête se complique du fait de l'organisation du « Service des Mines » en structures régionales indépendantes, les DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) .

Chaque région instaure ses méthodes de travail et ses interprétations des textes et des procédures. Les plus pénalisés dans cette affaire sont nos petits constructeurs locaux, auxquels est refusé l'accès au CNRV (Centre national de réception des véhicules) et son approche professionnelle et pragmatique.

Le constructeur concurrent national ou étranger bénéficie, lui, du choix de sa DREAL...

Toujours est-il que dans la pratique, les 7 années estimées ont bien été nécessaires pour rattraper le retard et mettre à jour les machines remorquées.

Sept années de « sueur et de larmes », principalement pour nos industries

locales aux prises avec des opérateurs procéduriers, contrôlés par le « vérificateur soutien » de la région administrative, aux exigences quelquefois peu compatibles avec la réalité du terrain, mais toujours bien argumentées, et souvent différentes de celles de ses collègues d'autres secteurs. Sept années de tracasseries, sept années de complications administratives, sept années de distorsions de concurrence, sept années de défaut de paiement de clients impatients... mais ouf ! nous sommes enfin sortis d'affaire... ou du moins nous l'avons cru.

Une grande inconscience

Car patatras, on efface tout on recommence ! Le nouvel arrêté ministériel du 19 décembre 2016 redéfinit les dispositions applicables aux réceptions nationales. Une phrase anodine est passée pratiquement inaperçue : « Les dispositions des articles 10, 11 et 13 du présent arrêté sont obligatoires pour les nouveaux types de véhicules à compter du 1er janvier 2019 et pour tous les véhicules neufs à compter du 1er janvier 2020 ». En langage clair, cela signifie que toutes les réceptions prononcées à ce jour deviennent caduques dans moins d'un an maintenant...

Sept ans de travail à « remettre à plat », si cela n'est pas trop gênant pour les machines agricoles automotrices (MAGA) qui sont mises à jour régulièrement

à chaque niveau de dépollution moteur, il n'en est pas de même pour les machines et instruments agricoles remorqués (MIAR).

Ce nouvel arrêté reprend les exigences du Règlement européen 167/3013, appelé « Mother regulation ». Lui-même fait suite à la Directive européenne 2003/37 relative aux tracteurs, en y intégrant les remorques et machines (R et S), et les dispositions des réceptions européennes, auxquelles ces catégories ont maintenant accès. L'homologation européenne n'est toujours pas mise en place pour les automoteurs, et limite les machines remorquées à 3 mètres de largeur au transport.

Appliquer dès aujourd'hui la nouvelle procédure aux nouveaux types est parfaitement compréhensible.

Vouloir l'élargir aux types existants part d'une volonté de revoir les modèles, ce qui peut se comprendre en remorques, dont certaines réceptions remontent aux origines.

Mais vouloir « remettre à plat » les MIAR relève d'une grande inconscience :

C'est oublier que l'essentiel des dossiers a moins de 10 ans.

C'est oublier que ce récent rattrapage de tous les MIAR vient de coûter très cher, en particulier à nos petites entreprises, peu rompus aux relations interminables avec l'échelon local de l'administration.

C'est oublier que les types-mines concernés ne changent pas tous les ans, ni tous les 5 ans comme ce peut être le cas des tracteurs, soumis à l'instar des automobiles à la contrainte marketing de renouvellement de gamme.

C'est oublier que ces dossiers types-mines concernent quelquefois des machines construites à quelques exemplaires seulement, et que le coût non négligeable de la refonte du dossier va se répercuter de plein fouet sur la prochaine commande...

C'est oublier que les avancées en termes de sécurité sont inexistantes puisque les procédures applicables au freinage par exemple restent les mêmes.

Les MIAR 25 km/h sont toujours régis par les textes de 1954 !

C'est oublier qu'il s'agit donc simplement de réorganiser le dossier, en y rajoutant des documents administratifs, autant de pièces qui ne seront jamais satisfaisantes à l'appréciation du vérificateur de la région.

Echéance fatale

C'est oublier que la nouvelle procédure est tout juste rédigée, elle ne fait l'objet qu'aujourd'hui d'une information aux DREAL (soit deux ans après l'arrêté !). La plupart de nos petits constructeurs ne sont pas au courant de cette échéance qui va leur être fatale. Il est difficile de croire qu'une remise à plat pourrait se faire sur la seule année 2019.

C'est oublier enfin que des dérives d'interprétation régionales ont déjà repris avec la nouvelle mouture...

Cette « remise à plat » va de nouveau jeter en pâture le peu d'industries locales qu'il nous reste en France, à des DREAL qui masquent leur inexpérience voire leur incompétence derrière une application exacerbée des procédures.

Il est de mon point de vue une remise à plat préalable à toute action : le mode de fonctionnement des DREAL, source de différences de traitement préjudiciables à nos entreprises. Une autorité nationale serait seule garante d'harmonisation des réceptions, en quelque sorte un seul « vérificateur soutien », basé par exemple au CNRV.

Si cette condition n'est pas remplie, il est souhaitable de remettre en cause l'obligation pour un constructeur local, de s'adresser à la région. Cette « obligation » n'est d'ailleurs à notre connaissance justifiée par aucun texte réglementaire...

Puissent nos syndicats professionnels rester vigilants, et profiter de la révision en cours de l'Arrêté du 19 décembre...

René Autellet
Ingénieur conseil

► L'innovation au cœur du prochain SIMA

La 78e édition du Mondial des fournisseurs de l'agriculture et de l'élevage mettra en valeur agriculteurs, industriels et produits innovants.

« Le prochain SIMA qui se tiendra du 24 au 28 février, au Parc des Expositions de Paris-Nord Villepinte, sera plus que jamais orienté vers des solutions concrètes, capables de répondre aux préoccupations actuelles du monde agricole, explique Martine Dégremont, directrice du salon. Encore une fois l'innovation sera au cœur du salon avec l'ambition d'être au service d'une agriculture compétitive ».

Deux Villages Start-up, implantés dans le hall 4 au cœur du secteur agriculture de précision, révéleront les nouveaux talents porteurs de solutions innovantes. 34 entreprises seront à découvrir.

Dans le hall 6, le Village de l'Innovation illustrera en un seul espace les grandes tendances du moment en agriculture.

Grâce à une scénographie numérique innovante, visiteurs et exposants pourront y découvrir ou redécouvrir sous un nouvel angle les produits lauréats des SIMA Innovation Awards 2019.

Les 2 médailles d'Or, 5 médailles d'Argent et 20 médailles de Bronze de ce cru 2019 sont une nouvelle fois révélateurs des tendances de fond du secteur (Palmarès en ligne : www.simaonline.com/Evenements/SI-MA-Innovation-Awards-2019/Le-palmares-des-SIMA-Innovation-Awards-19).

Regard à 360 ° sur l'agriculture

Le Village de l'innovation mettra également en valeur des agriculteurs innovants qui pourront inspirer, grâce aux résultats probants qu'ils obtiennent, les visiteurs du salon.

Leurs portraits seront visibles quotidiennement sur la page Instagram du salon [@sima_worldwide](https://www.instagram.com/sima_worldwide).

A l'intérieur d'un espace prospectif, le SIMA invitera enfin chaque visiteur et exposant à participer à la création d'une innovation, donner son avis, assister à des démonstrations et tester de nouvelles pratiques.

Autre nouveauté de cette édition 2019, un Hackathon sera organisé : codeurs et professionnels du secteur agricole plancheront pendant 48 heures sur l'utilisation des données spatiales en agriculture.

« En phase avec les préoccupations du monde agricole, le SIMA porte un réel regard à 360° sur la diversité des productions et des solutions », poursuit Martine Dégremont.

Pour la première fois, le salon et ses partenaires organiseront des tables rondes autour des grands enjeux du monde agricole comme l'agriculture biologique (Agence Bio), les systèmes de culture de demain (Inra), l'agriculture à l'heure du numérique (agriDées), l'élevage et l'AgTech (agriDées, INRA). Cette dernière sera le point d'orgue le 27 février de la journée de l'élevage du SIMAGENA, événement reconnu au niveau européen pour la diversité de ses bovins et la richesse de son pôle génétique.

« Avec ses 1 800 exposants venant de 42 pays (en 2019), ses 232 000 entrées professionnelles de 135 pays et ses 360 délégations internationales (en 2017), le SIMA est le carrefour de toutes les agricultures du monde », se réjouit Martine Dégremont.

La hausse du nombre d'exposants internationaux (+ 12,5 %) le prouve. En 2019, le salon reconduira des événements majeurs tels que le SIMA African Summit, conférence internationale et outil pratique pour se développer sur le continent, et le SIMA Dealers' Day, qui réunit des distributeurs du monde entier sur le thème de la formation et de l'évolution du métier de concessionnaire

La SitmAfgr présent hall 5A

Comme lors des éditions précédentes du SIMA, la SitmAfgr aura son propre stand (hall 5A, près de la France Agricole).

Elle présentera notamment à ses visiteurs l'organigramme des structures du monde agricole récemment actualisé et ses deux DVD sur l'histoire de la mécanisation de l'agriculture et sur l'innovation technologique (Les agroéquipements face au défi du 21ème siècle).

La SitmAfgr accueillera comme en 2015 et 2017 l'association européenne EurAgEng.

Venez nombreux nous retrouver!

Jean-Baptiste Pambrun

Sitmafgr Liaison n° 121 - Janvier-février 2019

► 2018, petite année pour le machinisme agricole

Tout au long de l'année, le ressenti du marché était jugé plutôt moyen tant chez les constructeurs que chez les concessionnaires.

La dernière enquête menée par le Sedima à la fin du second semestre situait entre 2,5 et 3,5% la croissance estimée par les concessionnaires pour la deuxième partie de l'année. Les chiffres communiqués par Axema expriment au final une tendance à la baisse pour les immatriculations de tracteurs. Toutes catégories confondues, le total des immatriculations sous la nomenclature « Tracteur agricole » s'élève à 33 151 unités. C'est 13,3% de moins que les 38 229 engins enregistrés à fin décembre 2017. Ce chiffre englobe les tracteurs standards, les modèles vignes & vergers, les enjambeurs, les tracteurs espaces verts et les chargeurs télescopiques.

Les tracteurs standards s'en tirent avec 6% de baisse dans les volumes d'immatriculations.

Dans ses données, Axema en dénombre 21 123 en 2018, contre 22 483 en 2017.

Seule catégorie à connaître une évolution positive, les chargeurs télescopiques affichent une croissance de 4,7%, à 3 589 unités.

D'autres catégories de machines ont compensé la baisse des ventes de tracteurs.

Les moissonneuses-batteuses progressent de 8,5%, à 1 334 machines et les presses à balles rondes gagnent 5%, à 2 744 unités.

L'année a aussi été favorable pour les bennes (+15,7%), les épandeurs (+12%) et les pulvérisateurs automoteurs (+5,3%).

2018 s'inscrit donc comme une année où, d'une manière globale, le chiffre d'affaires des industriels et des concessionnaires a progressé. Sans être un millésime exceptionnel, il s'agit aussi d'une année où la filière a regagné en optimisme.

D'après les quelques sondages menés au dernier trimestre 2018, les professionnels tablent majoritairement sur une nouvelle progression de leur chiffre d'affaires en 2019.

Toutefois, rares sont les intervenants qui se hasardent à situer la hausse au-delà des 5%.

Rémy Serai

► Vient de paraître : Des racines et des gènes

Lecture passionnante que celle du dernier ouvrage de Denis Lefèvre, *Des racines et des gènes*, qui, en 2 volumes, retrace une histoire mondiale de l'agriculture (Ed. Rue de l'échiquier, collection L'Ecopoche, 12,5 € le volume).

L'auteur, journaliste (La Croix, RIA, Agriculture Magazine) et écrivain, aborde son sujet par des angles multiples : l'histoire bien sûr, l'anthropologie, la philosophie, la littérature, la religion parfois, et ce prisme complexe, loin de rendre la lecture ardue, permet de rappeler la place fondamentale qu'occupe l'activité agricole en France et dans le monde. Au fil des chapitres, on y rencontre des paysans mais aussi des person-

nages éminents, d'Hésiode à René Dumont, en passant par Virgile et Olivier de Serres, qui ont contribué au fil des siècles à façonner l'agriculture.

Dans le premier volume, Denis Lefèvre nous fait voyager de pays en civilisations, revient sur les premiers villages natoufiens près du Jourdain jusqu'aux grands bouleversements qu'annonce la Seconde Guerre mondiale.

Dans le deuxième volume, dans un style toujours aussi enlevé, il nous fait revivre les profondes mutations qui ont métamorphosé l'agriculture française et mondiale, entre 1945 et aujourd'hui.

J.-B.P.

Ce bulletin est parrainé par



John Deere toujours en tête des ventes de tracteurs

Selon les chiffres officiels publiés par Axema le 19 janvier, John Deere reste en tête des ventes des tracteurs standards pour l'année 2018 avec une part de marché de 20,3 % (19,5 %, en 2017). New Holland s'accroche à la deuxième place et progresse de 4 points à 17,2 %. Fendt se maintient sur le podium (12,4 %).

Le site beauvaisien de Massey Ferguson s'agrandit

Le groupe Agco a inauguré le 16 janvier son site Beauvais 3. Il s'étend sur 8 ha avec un bâtiment de 30 000 m² et accueille le nouveau centre logistique de Massey Ferguson qui abrite 20 000 références de pièces détachées. Beauvais 3 a demandé un investissement de 11 millions d'euros.

Le Demeter 2019 est paru

Mondialisation des échanges, développement durable, logistique et e-commerce, innovations technologiques, etc. : les grandes équations stratégiques de la sécurité alimentaire, de la production agricole et de la consommation en France et dans le monde se font toujours plus complexes. Le Déméter 2019, qui vient de paraître sous la direction de Sébastien Abis, propose une série d'analyses prospectives sur ces transformations et leurs conséquences sur les agricultures, les systèmes alimentaires et les ruralités.

Commande de l'ouvrage (25 euros) sur :

www.iris-france.org/publications/le-demeter-2019

Retrouvez toute l'actualité de la Sitmafgr sur notre site :

www.sitmafgr.com



SITMAFGR liaison est publié par la SITMAFGR

19, rue Jacques Bingen 75017 Paris

www.sitmafgr.com

Tél : 01 42 12 85 90

Fax : 01 40 54 95 60

Directeur de la publication :

Jean-François Colomer

Rédacteur en chef :

Jean-Baptiste Pambrun

Dépôt légal : janvier-février 2019

« Tous droits de reproduction ou de traduction même partielle réservés »